Oui... au français québécois standard

Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière

Professeurs au Département des lettres et communication de l'Université de Sherbrooke, Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière font partie du Centre d'analyse et de traitement informatisé du français québécois (CATIFQ). Pierre Martel a, par ailleurs, été président de l'Office de la langue française de 1988 à 1990.

C'est de plus en plus clair: les Québécois et Québécoises n'adopteront jamais le joual comme langue officielle. Ils ne parleront sans doute jamais le français de France. Ils veulent tout simplement une langue de qualité à la fois française et québécoise qui exprime leur univers culturel et institutionnel nord-américain. Une langue à laquelle correspond enfin une norme, celle du français québécois standard. Une langue qui mérite d'avoir un jour son dictionnaire.

Depuis l'adoption du projet de loi 22 en 1974 par le gouvernement du Québec, le *français* est la langue officielle du Québec. Mais de quel français s'agit-il? Est-ce le français de France? Une langue uniquement québécoise? Ou encore, un moyen terme qui existerait entre ces deux extrêmes? Depuis des siècles, les jugements des Québécois et Québécoises à l'égard de leur langue est extrêmement sévère, tant à l'oral qu'à l'écrit. Et la situation, selon une certaine élite, ne fait que s'aggraver. Le fossé est de plus en plus grand entre une norme française acceptable et la réalité québécoise. Voilà diverses opinions que nous voulons discuter et certaines questions que nous voulons aborder sous un éclairage nouveau.

Afin de porter un regard objectif sur ces points essentiels caractérisant tous la notion de «qualité de la langue au Québec » ¹, nous avons rassemblé, au CATIFQ, une documentation considérable et unique, composée d'études et de recherches sur l'histoire et la description du français au Québec. Nous avons regroupé d'une manière systématique les opinions et les perceptions qu'ont eues les Québécois et Québécoises à l'égard de leur langue, de leur prononciation et de leurs mots. Nous avons suivi au fil des siècles l'évolution des discours épilinguistiques, c'est-à-dire ceux véhiculant les représentations que les locuteurs se forgent à propos de la langue ou du langage. Ainsi, nous avons dépouillé plus d'une centaine d'ouvrages et d'articles sur la langue au Québec, couvrant la période de 1691 à nos jours, et les préfaces, introductions et avant-propos des principaux dictionnaires et ouvrages normatifs publiés au Québec de 1881 jusqu'à aujourd'hui. De plus, nous avons parcouru attentivement 33 ans du journal *La Presse*, de 1960 à 1993; ainsi, près de 1100 articles reliés de près ou de loin à la qualité du français québécois ont été analysés. En outre, deux enquêtes, l'une en 1970 et l'autre en 1993 (avec 100 informateurs chacune), ont été menées au Québec et analysées. Enfin, nous avons tenu

¹ Une partie de nos travaux ont été publiés dans l'ouvrage intitulé *La qualité de la langue au Québec*, 1995, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, «Diagnostic» no 18, 167 p.; d'autres résultats seront présentés dans le volume qui fera suite à ce premier ouvrage portant sur l'aménagement de la langue (à paraître chez le même éditeur).

compte des diverses études et recherches sur l'état de la langue dans les secteurs caractérisant la langue publique québécoise, notamment la langue de l'Administration, de la législation, des médias et de la publicité, des entreprises et celle de l'éducation. Au total, il s'agit donc d'une documentation

[début de la page 16 du texte original]

ée et abondante dont la synthèse est originale. Elle nous a permis d'établir un diagnostic «fondé» de l'histoire du français québécois et de la perception de sa qualité, et de dégager un certain nombre de constats dont voici les principaux.

Un mythe à détruire

Le premier fait saillant de ce bilan touche la qualité de la langue sous le régime français, c'est-à-dire jusqu'à 1759. Parmi les idées reçues de bon nombre de Québécois et Québécoises, l'une veut qu'à l'origine nos ancêtres parlaient le français pur et classique correspondant au bon usage du français au XVIIe siècle. Mais comme suite à la conquête anglaise, nous aurions «corrompu» ce français correct et dilapidé notre héritage linguistique. Depuis plus d'un siècle, nous aurions ainsi «massacré» le bien légué au départ, nous rendant par le fait même coupables d'une faute honteuse.

En réalité, il en fut tout autrement, car la qualité du français était déjà problématique à la fin du régime français. En effet, plusieurs variantes de français furent importées en Nouvelle-France: d'abord le français de la cour, correspondant au bon usage de l'époque, qui était sans doute la langue du haut clergé, des dirigeants civils et des hauts gradés de l'armée. Mais également le français populaire de Paris (dans une certaine mesure l'ancêtre de l'»argot» parisien actuel) qui était parlé par certains de nos ancêtres, notamment les soldats et les filles du roi. Ces gens disaient «j'vas» alors qu'à la cour on disait «je vais», «y» pour «lui», comme dans «dis-y», etc., toutes ces formes appartenant au français condamné d'alors. Existait encore une sorte de «français international», c'est-à-dire un français usité dans les villes portuaires de France, où une variété de français servait de lingua franca entre les Français habitant différentes régions de France. C'était la langue des commerçants, des voyageurs, des découvreurs. Ce «français international» de l'époque comprenait des mots, des tournures inconnus de l'élite de la cour. Toutes ces variantes de «français» s'étaient confondues en une seule en Nouvelle-France. A ce mélange «Nouvelle-France», venait enfin s'amalgamer une grande quantité de marques linguistiques (surtout des prononciations et des mots) provenant des patois que parlaient bon nombre de nos ancêtres; plusieurs de ceux-ci provenaient de la Normandie (ils ne parlaient que le normand) ou de l'ouest de la France (Aunis, Saintonge, Poitou).

Une grande partie de ces mots sont d'ailleurs encore utilisés de nos jours au Québec, comme on peut le voir au tableau 1. Si bien qu'à la fin du régime français, la langue commune des habitants de la Nouvelle-France était une curieuse «variété» de français: déjà à ce moment, se posait la question de la «qualité de la langue». C'est cet état de langue qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; le «mal parler», si mal parler il y a, existait dès le départ de l'histoire linguistique du Québec.

Comment se fait-il alors que ce français utilisé sous le régime français ait été perçu positivement au point où nous croyons qu'il s'est forcément corrompu postérieurement? L'explication la plus plausible, souvent avancée, tient en la différence linguistique d'avec la France (déjà!). En France, le français était peu répandu, car il ne deviendra la langue commune des Français qu'à la suite de la Révolution, et même à l'aube du XXe siècle (dans le sud de la France, par exemple). Ici, l'unification linguistique s'est faite dès le départ. On a assisté à la situation paradoxale suivante: en Nouvelle-France, le français était la langue commune de tous les habitants, alors qu'en France, elle n'était la langue que d'une élite et celle d'une région très limitée (l'Ile-de-France).

Deux destins différents

Il est une deuxième constatation importante qui ressort avec force de l'histoire linguistique du Ouébec: depuis le XIXe siècle, nous vivons dans une profonde et tenace insécurité linguistique. A partir du moment où la langue de prestige fut l'anglais - la langue des dominants -, la langue des dominés, le français, fut dévalorisée d'autant plus qu'elle subit une influence indue de la langue de prestige. Ce phénomène constitue le point névralgique et douloureux de l'évolution linguistique au Québec. Comme suite au constant contact de l'anglais et du français, et donc aux emprunts effectués à la langue supérieure, le français du Canada s'est écarté encore davantage du français de France; il s'est régionalisé et a acquis le statut inférieur de langue d'une minorité, de «porteurs d'eau» comme on l'a dit à une époque. A partir de ce moment, les Québécois eux-mêmes ont considéré leur langue comme une sous-variété du français, comme une langue corrompue, comme un «dialecte», un «sabir». Le français québécois, déchu de tout prestige social, fut condamné non parce que ses formes étaient condamnables (la prononciation *moué* n'était-elle pas la bonne prononciation de la cour quelques décennies plus tôt?), mais parce qu'elles étaient différentes de celles de Paris et qu'un statut social inférieur était accordé à la variété québécoise. Cette dévalorisation perdure encore aujourd'hui et prolonge inutilement notre infériorité linguistique. Le bon usage au Québec, la norme, se situe depuis lors à l'extérieur de la communauté linguistique québécoise; il se situe en France. C'est ainsi que tel anglicisme est condamné jusqu'au jour où les Français de France l'acceptent eux-mêmes;

[début de la page 17 du texte original]

à ce moment, l'anglicisme se métamorphose curieusement en un mot prestigieux; c'est le cas du mot *week-end*. De la même manière, les anglicismes *une job* et *une badge* ont été combattus, mais *un job* et *un badge* se voient et s'entendent chez ceux et celles qui parlent et écrivent bien! On a proscrit les *trench*, *slip*, *stand*, etc., qui sont réintroduits noblement aujourd'hui, nous venant cette fois de la France.

Le drame du français au Québec, comme langue parlée, c'est d'avoir eu comme norme, pour l'ensemble de la population, un «français populaire»; ce *français populaire* a constitué en quelque sorte la norme générale au Québec; c'est aussi de n'avoir pas eu pendant longtemps une élite importante de gens instruits et imposant une norme de langue parlée différente de la norme populaire. Quant à notre langue écrite, toute notre

littérature témoigne depuis l'origine que sa morphologie et sa syntaxe sont celles du français général et qu'elle n'en diffère que par l'insertion ou l'usage d'un certain vocabulaire. Il faut ajouter enfin l'influence de la langue parlée dans les textes écrits au Québec. L'histoire a ainsi joué contre nous; à l'opposé, en France, pendant tout le XIXe siècle, le français était devenu la langue internationale, la langue de la diplomatie, des arts et des sciences. Heureusement, la Révolution tranquille vint et avec elle la prise de conscience d'une collectivité distincte au Québec, constituée par les Québécois et Québécoises francophones. La langue française devint à ce moment l'assise première de cette nouvelle société. Mais de quel français s'agissait-il?

Tableau 1. Origine de certains mots utilisés au Québec

Plusieurs mots utilisés au Québec proviennent des patois que parlaient bon nombre de nos ancêtres.

Mots d'origine normande		Mots provenant de l'ouest de la France (Aunis, Saintonge, Poitou)	
Bec Bleuet de	Baiser Myrtille	Godendard Gosser	Scie passe-partout Tailler un morceau
			bois avec un
couteau			
Lard	Viande de porc	Chaudière	Seau en métal
Pierre à faux	Pierre à aiguiser	Châssis	Cadre d'une fenêtre
Demiard	Mesure de liquide	Salade	Laitue
Penture	Charnière		

Non au joual

Notre langue, était-ce le joual, seul idiome qui nous était propre? Durant les années 1960 et 1970, on assista à ce qu'on a appelé la «querelle du joual», débat qui fut houleux et déchirant (rappelons-nous les réactions suscitées par le refus de la ministre des Affaires culturelles de l'époque d'accorder une subvention pour qu'on aille jouer à Paris la pièce Les belles soeurs de Michel Tremblay). Au terme de ce long débat, la réponse est cependant venue et elle fut claire: non au joual, car, de nouveau, le peuple québécois serait isolé de tous les autres peuples, notamment de notre mère patrie, et des autres francophones que l'on venait à peine de retrouver. Rien ne nous choquait davantage que de ne pas être compris par un Français! A partir des années 1970, il fut clair que les Québécois et Québécoises avaient opté majoritairement pour un français commun à tous les francophones.

Depuis lors, ils ont rejeté clairement le séparatisme linguistique. Qui plus est: ils ne veulent pas non plus de l'image de cette langue qui les a tant dévalorisés et infériorisés. Les débats, très passionnés et exagérés, qui ont eu lieu lors de la parution du *Dictionnaire du français plus* et, encore davantage, du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, avaient comme arguments principaux le rejet de l'image projetée par ces deux dictionnaires: celle de leur langue familière et populaire. On a surtout dénoncé les anglicismes (*twit, gogo*(-

)boy, zippeur, bloke, bosser, se shooter, carré «place», chum, fun ou fonne, etc.), les sacres (christ, hostie...) et les tournures populaires (ast(h)eure, coudons, pis, tsé, etc.). Non pas que les Québécois jugent cette image fausse ou mensongère, mais ils veulent dorénavant une image gratifiante, celle d'un français «correct» qui les valorise aux yeux d'eux-mêmes d'abord, mais aussi aux yeux des immigrants, des anglophones (selon lesquels le français québécois serait un français «dialectal») et des autres francophones.

Non au français de France

Ce français du Québec, s'il n'est pas le joual, serait-il alors le français de Paris, le français de France? Curieusement, celui-ci nous est étranger; bien qu'elle soit pour nous prestigieuse, cette langue, qu'on vise à maîtriser et qu'on croit utiliser en grande partie, n'est pas clairement adoptée comme le modèle. Deux enquêtes menées dans les années 1970 et 1993 montrent que la perception des écarts entre le français du Québec et le français de France

[début de la page 18 du texte original]

est de moins en moins négative. Le haïssable, ce sont les mots populaires comme *twit*, *hostie*, *moué*, etc., et non les mots régionaux tels que *orignal*, *ouaouaron*, *bleuet* et autres. Les Québécois et Québécoises sont aujourd'hui déchirés, non pas entre le joual (les niveaux de langue familier et populaire) et le français (le niveau soutenu), mais entre le français universel et un français qui reflète ce qu'ils sont. A l'instar du régime politique idéal que serait un «Québec indépendant dans un Canada fort», ils veulent un français de qualité reconnu internationalement, mais en même temps, ils veulent une langue dans laquelle ils se reconnaissent et retrouvent leurs mots, leurs façons de vivre et leur environnement social, politique et institutionnel. En effet, ce français de France ne fait pas l'unanimité. A titre d'exemples, au Québec on rejette bon nombre d'anglicismes acceptés en France (*tableau 2*).

De la même façon, comme nous le verrons plus loin, nous avons adopté la féminisation des titres que refusent totalement les Français (madame la mairesse, madame la professeure, madame la doyenne, etc.). On le constate donc, même si le français au Québec est proche du français de France, il en s'écarte néanmoins sur un bon nombre de points.

Tableau 2. Exemples d'anglicismes rejetés au Québec, mais acceptés en France

Le français de France ne fait pas l'unanimité comme le montre, par exemple, l'usage des anglicismes.

Au Québec En France

Traversier Ferry-boat
Salle de quilles Bowling
Commanditer / parrainer Sponsoriser
Bâton Stick

Escalier mobile Légère (bière) Vert Pigiste Escalator Light Green (au golf) Free-lance

Où sont donc nos modèles?

D'abord à l'oral, un modèle s'est dessiné. En effet, autrefois, la langue parlée était très archaïsante (d'anciennes prononciations étaient usitées, telles que pouche pour poche, chauvage pour sauvage, chin à la place de chien, etc.) ou très provinciales (blou au lieu de bleu, gandole et non gondole, etc.)². Depuis quelques décennies, grâce aux réseaux de communication de la radio puis de la télévision, un nouveau modèle de prononciation a pris forme entre l'ancien usage canadien et l'usage français de France. La langue des principaux annonceurs et annonceuses a été jugée excellente et est ainsi devenue le modèle de prononciation au Québec. Ce modèle n'est pas français; il n'est surtout pas parisien car le peuple québécois rejette cette prononciation «à la française» qu'il juge trop «pointue». C'est ce qu'on a appelé le modèle «radio-canadien» du français parlé au Québec. En revanche, à l'écrit, les Québécois et Québécoises ont toujours voulu et veulent toujours s'aligner sur le modèle français. En somme, ils veulent parler français à la québécoise, mais écrire français à la française! Depuis le temps de la Nouvelle-France, la langue écrite s'est toujours alignée sur le modèle français, reflétant ainsi un écart marqué entre le modèle (français) et la réalité (usage québécois). L'élite francophone québécoise, trop peu nombreuse et cherchant de toute façon son prestige en se réclamant, comme l'a écrit Fernand Dumont, «de la noblesse et la richesse de l'esprit français »³, n'a jamais su adapter ni voulu imposer un modèle d'écriture proprement québécois.

Un usage québécois valorisé?

Dès 1977, les professeurs et professeures de français, réunis lors de leur congrès annuel, ont adopté une résolution définissant le français qui devait être enseigné dans les écoles. La résolution se lisait comme suit: «Que la

[début de la page 19 du texte original]

norme du français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des

-

² Pour une histoire de la prononciation au Québec, voir, de Marcel JUNEAU, 1972, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, «Langue et littérature françaises au Canada», no 8, 311 p.; l'auteur conclut ainsi son étude: «La prononciatin québécoise de jadis était beaucoup plus dialectale qu'elle ne l'est aujourd'hui; il s'est opéré un étonnant phénomène de dédialectalisation », p. 275.

³ DUMONT, F. Raisons communes, Québec, Boréal, «Papiers collés», 1995, p. 124.

Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle »⁴

En 1990, le Conseil de la langue française reprenait à son tour cette définition et proposait au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dans un avis intitulé *L'aménagement de la langue: pour une description du français québécois*, de procéder à sa description: «[...] ce français standard d'ici n'est pas encore décrit...nous avons souligné l'importance de procéder à une description des usages linguistiques du Québec tant standard que non standard ».⁵

Malgré la proposition des professeurs et professeures de français ainsi que du Conseil de la langue française, le français québécois standard n'a encore fait l'objet d'aucune description, même partielle. En cette absence, certains linguistes et autres spécialistes québécois croient toujours en sa non-existence. Monique Nemni s'exprime ainsi dans *Cité libre*: «La raison est simple: c'est que par expérience, tout le monde sait que ce français québécois standard relève du mythe et qu'on ne peut trouver de spécificité québécoise que dans les registres familiers et populaires [...] Le fait est que l'élite québécoise a toujours eu comme seul registre standard le français [...] Pour vous convaincre que je n'invente rien, lisez non seulement les articles savants, mais n'importe quel article québécois dans n'importe quel journal ou magazine, que cet article s'adresse au grand public ou à des experts. Lisez *Cité libre* »⁶.

Jean Paré renchérit dans *L'Actualité*: «Car on étudie une langue qui n'existe pas [...] Le québécois du Petit Boulanger, est une non-langue. Elle n'est pratiquée nulle part, par aucun journal, aucun organisme. Il n'y a pas un seul livre d'histoire en «québécois», pas un essai, un seul ouvrage de philosophie, de théologie, pas un seul article scientifique. Car une langue doit faire tout cela »⁷.

Selon ces critiques, il y aurait donc, d'une part, le français québécois, parlé, populaire, dialectal, et d'autre part, le français international, littéraire, écrit, correspondant à la norme. Nous affirmons que cette vision est absolument fausse, car elle n'intègre pas la hiérarchisation de tous les usages existants au Québec.

Tableau 3. Particularités orthographiques du français québécois

⁶ NEMNI, M. «Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui ou la description de deux chimères», *Cité libre*, avril-mai 1993, p. 33-34.

⁴ Voir le Rapport et avis, L'aménagement de la langue: pour une description du français québécois, du Conseil de la langue française, 1990, p. 31.

⁵ *Id.*, p. 31 et 33.

⁷ PARÉ, J. «Une langue juste pour rire», éditorial, *L'Actualité*, 15 mars 1993, p. 10.

L'orthographe de certains mots est différente au Québec. Certaines de ces graphies ont de plus fait l'objet d'avis de normalisation ou de recommandation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, organisme mandaté pour légiférer au Québec en matière linguistique.

Au Québec En France

Canoé ou canot Canoë

B.B.Q. Barbecue

Résident (nom et adj.) Résidant

Tofou Tofu

Baguel Bagel

Supporteur Supporter

Est-on en mesure de caractériser le français québécois standard?

Pour nous, le français québécois comprend plusieurs niveaux dont l'un est standard. Dans le but de cerner les caractéristiques de ce niveau, nous avons effectué de nombreuses analyses de textes québécois officiels, de niveau soutenu, qui reflètent une langue soignée. Nous avons dépouillé à cet effet des textes des grands journaux québécois (Le Devoir, La Presse, Le Soleil, etc.), non pas les annonces classées, mais les éditoriaux, les grands textes soignés des principaux journalistes. Nous avons examiné également des magazines comme L'Actualité; nous avons dépouillé plusieurs dizaines de mémoires qui ont été présentés à la commission Bélanger-Campeau (ces textes présentés publiquement appartiennent à un niveau officiel et très formel). De plus, nous avons soigneusement analysé seize articles scientifiques publiés dans des revues québécoises de vulgarisation, comme Interface. Même si ceux et celles qui ont rédigé ces articles veulent et croient écrire selon la norme du français international, tous les textes sans exception présentent des «traces», des «marques», des «spécificités» du français québécois. Si le style de ces textes tend à une parfaite objectivité, dans les faits aucun texte n'est neutre: tous, ils révèlent par des marques linguistiques que leur auteur est Québécois. Quelles sont ces marques ou ces caractéristiques langagières propres au français standard du Québec? En parcourant les textes sélectionnés, nous avons

[début de la page 20 du texte original]

relevé de nombreuses spécificités québécoises par rapport aux codes orthographique, typographique, syntaxique, morphologique et lexical consignés dans les divers dictionnaires, grammaires et autres ouvrages de référence du français dit «international».

Tableau 4. Particularités typographiques du français québécois

Les règles relatives à l'emploi des majuscules sont particulières au Québec en ce qui concerne les noms de sociétés, d'organismes publics ou privés et d'entités administratives, les noms géographiques (toponymes et odonymes), les titres de films et d'oeuvres littéraires, les établissements d'enseignement, etc.

Au Québec En France

Les liaisons dangereuses
Les plus belles années de ma vie
Les Liaisons dangereuses
Les Plus Belles Années de ma

vie

la Société informatique des Laurentides la société informatique de

Paris

le Parti québécois le parti socialiste l'Université de Sherbrooke l'université de Besançon

Tableau 5. Comparaison des usages québécois, suisse et belge portant sur la féminisation des titres et fonctions

Si en France on ne féminise pas, d'autres pays francophones comme la Suisse et la Belgique le font. Toutefois, une comparaison des usages fait ressortir un trait particulier au Québec: la finale de certains féminins en «eure».

Québec Suisse Belgique

Auteure Autrice Auteur
Ingénieure Ingénieur Ingénieur
Docteure Doctoresse Docteur, doctoresse
Metteure en scène Metteuse en scène Metteuse en scène
Censeure Censeure Censeur
Annonceure Annonceuse Annonceuse

Des particularités orthographiques passées dans notre usage

Ainsi, on constate qu'au Québec on écrit *baseball* le plus souvent sans trait d'union, alors qu'en France, *base-ball* est la seule forme employée. On trouve des dizaines d'exemples de la sorte (*tableau 3*).

Certaines de ces graphies ont de plus fait l'objet d'avis de normalisation ou de recommandation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, organisme mandaté pour légiférer au Québec en matière linguistique. Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, les avis de normalisation sont d'emploi obligatoire: «[...] dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche, publiés en français au Québec et approuvés par le Ministre de l'Éducation».

Un code typographique adapté à la réalité québécoise

En ce qui a trait au code typographique, les usages sont très différents entre les conventions utilisées au Québec et celles employées en France. Ces particularités ou ces écarts par rapport à la norme française sont en outre répertoriés dans des guides et des manuels de rédaction administrative d'organismes officiels: mentionnons *Le français au*

bureau, le Guide d'écriture des imprimés administratifs, Bien écrire son français, le Téléphone

[début de la page 21 du texte original]

linguistique, diffusés comme norme par l'Office de la langue française. Par exemple, comme on peut le voir au tableau 4, les règles relatives à l'emploi des majuscules sont particulières au Québec en ce qui concerne les noms de sociétés, d'organismes publics ou privés et d'entités administratives, les noms géographiques (toponymes et odonymes), les titres de films et d'oeuvres littéraires, les établissements d'enseignement, etc.

[début de la page 21 du texte original]

Tableau 6. Particularités du lexique du français québécois

Comme le montrent ces exemples de mots nouveaux, de sens nouveaux, de référents nouveaux, d'associations ou de groupements de mots nouveaux, c'est dans tous les domaines de la vie courante et professionnelle que l'on rencontre des écarts entre le français québécois et le français de France.

Faune et flore

merle d'Amérique, bécasse, bernache, barbotte, loche, ail des bois (ail doux), épinette, outarde, achigan, herbe à puce, érable à sucre, cèdre, truite mouchetée, quenouille, ...

Culture

téléjournal, gala de l'ADISQ, ...

Administration gouvernementale et sociale

assisté social, assurance chômage (loi de l'-), pension de vieillesse, régime des rentes, abri fiscal, âge d'or, assurance-récolte, sans abri, carte-soleil, bien-être social, directeur adjoint, autopatrouille, cour des petites créances, caisse populaire, ...

Éducation

baccalauréat, andragogie, décrocheur, personne-ressource, commissaire d'école, collège militaire, finissant, analphabète, polyvalente, douance, éducation permanente, brigadier (scolaire), commission scolaire, collégial, cégep, ...

Alimentation

tête fromagée, pizza toute garnie, biscuit soda, cipaille, crème glacée, cretons, grandspères, muffin, oeufs dans le sirop d'érable, pâté chinois, tarte au sucre, trempette, dînercauserie, casse-croûte, table à salade, ...

Commerce

vente-débarras, vente de garage, dépanneur, pourvoirie / pourvoyeur, sollicitation téléphonique, ...

Institution

câblodistributeur, caisse populaire, centre de main-d'oeuvre, cercle des fermières, théâtre d'été, CLSC, Conseil des Arts, gîte touristique, centre d'hébergement, centre d'accueil, protecteur du citoyen, agent de sécurité, concert-bénéfice, centre de services sociaux, écotourisme, établissement de plein air, concours d'amateurs, ...

Habitation

maison à deux étages, maison en rangée, maison de chambre, catalogne, volet de départ, duplex, abri d'auto, maison unifamiliale, ...

Géographie

moyen estuaire, nordicité, Bouclier canadien, embâcle des glaces, sapinage, rang (des épinettes...), acériculture, aménagement paysager, ...

Médecine

fibrose kystique, chiropratique, podiatre, sidatique, orthopédagogue, système de santé, urgentologue, ...

Toponymie

zone d'exploitation contrôlée (ZEC), municipalité régionale de comté, ...

Sports

banc des joueurs, camp ou programme d'entraînement, repêchage, ...

Voiture

fourgonnette, minifourgonnette, certificat d'immatriculation, familiale, compacte, sous-compacte, covoiturage,...

En outre, les sigles, symboles et abréviations illustrent de nombreuses spécificités québécoises encore une fois approuvées par les organismes officiels. Ils dénotent, entre autres, les différences entre les systèmes d'éducation québécois et français ainsi que les organismes et institutions propres aux deux aires linguistiques. Parmi quantité d'exemples, mentionnons les sigles CLSC (centre local de services communautaires) et MRC (municipalité régionale de comté); les acronymes CEGEP et COFI et leurs dérivés:

cégépien, cégépienne, cofis; ou encore, certains titres de diplômes et grades universitaires: C. Trad. (certificat en traduction) et DEC (diplôme d'études collégiales). Enfin, l'ensemble de la typographie toponymique renferme de nombreuses particularités québécoises. Ainsi, la Commission de toponymie du Québec, sans condamner les abréviations en usage en France, *bd* ou *Bd*, privilégie l'abréviation québécoise *boul*. La Commission et l'Office ont agi de même dans de nombreux autres cas. «Même s'il est recommandé de ne pas utiliser le mot «place» dans le cas d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier, l'Office de la langue française donne tout de même une règle d'emploi de la majuscule

[début de la page 22 du texte original]

lorsqu'il est impossible de l'éviter dans des appellations connues et utilisées depuis fort longtemps. La même remarque vaut pour le mot «autoroute», déconseillé comme générique d'une voie de communication, mais dont on fournit la règle d'écriture quand on ne peut l'éviter dans une adresse »⁸. Ces exemples témoignent du besoin, au Québec, de codifier les usages, et ce, beaucoup plus qu'en France.

Tableau 7. Particularités de certaines expressions du français québécois

Pour de nombreuses expressions, entre plusieurs formes possibles, les Québécois ont fait un choix et les Français un autre.

Au Québec En France

papier mouchoir mouchoir de papier
MTS MST
maison en rangée maison en bande
beurre d'arachide(s) pâte de cacahouètes
oeil magique oeil de porte (judas)

Peu d'écarts touchant la grammaire et la syntaxe si l'on excepte la féminisation

Règle générale, le français utilisé au Québec se conforme aux règles traditionnelles de la grammaire et de la syntaxe françaises. Ici encore, on note tout de même certains écarts: dans le *Nouveau Petit Robert*, on préconise l'invariabilité du mot *Inuit*; par contre, la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, dans un de ses avis, statue sur la variabilité en genre et en nombre des termes *Inuit* et *Inuktitut* comme noms et comme adjectifs. De même, le terme *assurance sociale* est utilisé au singulier au Québec,

⁸ BISSON, M. «Étude descriptive du français québécois standard», projet de mémoire de maîtrise, janvier 1995, 31 p.

alors que, dans les dictionnaires français (*Nouveau Petit Robert* et *Petit Larousse illustré*), il apparaît toujours au pluriel.

Par ailleurs, c'est bien connu, en France on ne féminise pas; au contraire, ce phénomène fait maintenant partie du bon usage du français québécois standard. Nous avons retrouvé dans tous nos textes, y compris dans les textes scientifiques, des exemples de la féminisation du discours.

D'abord, l'écriture des deux genres: «[...] les budgets alloués à la recherche doivent servir à produire essentiellement deux choses: des *diplômés et des diplômées* de deuxième et troisième cycles, etc.» Puis, l'utilisation des articles masculin et féminin devant une forme épicène: «Le succès de l'implantation requiert tout d'abord [...] finalement, un suivi adéquat *du ou de la* malade »¹⁰. Le recours, enfin, aux pronoms des deux genres: «Le présent article a une visée pédagogique: sensibiliser *ceux et celles* qui s'intéressent à la question de l'évaluation de la recherche scientifique au Québec [...] »¹¹. De surcroît, la comparaison des usages suisse et belge portant sur la féminisation fait ressortir un trait particulier au Québec: la finale de certains féminins en «eure» (*tableau 5*).

Le lexique demeure la source principale des spécificités québécoises

Ces «écarts» relevés aux niveaux écrit et soutenu entre le français de France et celui du Québec sont, en réalité, des marqueurs strictement d'ordre linguistique. Ils prouvent l'existence d'au moins deux codes d'écriture acceptés en français. Outre cette différence, importante tout en étant quantitativement limitée, nous notons par ailleurs un nombre impressionnant d'écarts dans l'emploi du vocabulaire. Nous constatons, en effet, que si en France et au Québec on possède la même langue, on n'utilise pas les mêmes mots et on donne à certains de ces mots des sens différents.

A peu près tout le monde a entendu l'histoire de ce Québécois arrivant en France et demandant un «pain français» dans une boulangerie; la réponse fut toute naturelle et toute spontanée de la part de la boulangère: «Mais, monsieur, on n'a que cela ici!». Au-delà de ce quiproquo anecdotique, de nombreux exemples pourraient alimenter cette histoire: des cerises de France, des hôpitaux francophones, etc. Dans ce dernier cas, si ces deux mots sont tout à fait *français*, aucun Français n'emploie le syntagme *hôpital francophone* pour

-

⁹ GINGRAS, Y., LECLERC, M. et MÉDAILLE, C. «La recherche scientifique au Québec: production et productivité de 1980 à 1988», *Interface*, mai-juin 1991, vol. 12, no 3, p. 25-32.

¹⁰ GUIDOIN, R. «Les biomatériaux et les prothèses artérielles», *Interface*, novembre-décembre 1991, vol. 12, no 6, p. 16-20.

¹¹ GINGRAS, Y. et al., op.cit.

désigner un hôpital en France. En revanche, ce syntagme est tout à fait courant au Québec; on fait ici référence non pas à des hôpitaux

[début de la page 23 du texte original]

français, mais bien à des hôpitaux où l'on peut avoir des soins en langue française: «La croissance de la production scientifique dans les *hôpitaux francophones* a donc été moins grande que dans les hôpitaux anglophones » ¹².

Les emplois de *francophone* sont par conséquent beaucoup plus nombreux au Québec qu'en France: la propriété *francophone*, le marché *francophone*, les écoles *francophones*, la presse *francophone*, le gala *francophone*, le théâtre *francophone*, etc. Ces emplois sont particuliers au français québécois et ne sont pas enregistrés par les dictionnaires français. Dans le *Nouveau Petit Robert* (1993), *francophone* ne comporte que deux sens: «1 - Qui parle habituellement français... (*Les Africains francophones*)... 2- Relatif à la francophonie. (*La littérature francophone*)». Y sont absents tous les sens associés à la réalité linguistique du Québec. Ces quelques exemples qui illustrent les écarts dans l'emploi du français des deux côtés de l'Atlantique ne sont pas isolés: c'est toute la vie québécoise qui est absente des dictionnaires. Les Québécois et Québécoises, c'est normal, parlent d'eux, de leur expérience et de leur univers. C'est donc dans tous les domaines de la vie courante et professionnelle que l'on rencontre des écarts. Ceux-ci sont en outre de divers types: mots nouveaux, sens nouveaux, référents nouveaux, associations ou groupements de mots nouveaux, et ce, afin de s'adapter au contexte québécois (*tableau 6*).

Enfin, la majeure partie du vocabulaire politique renvoie naturellement à des réalités différentes de celles de la France; par exemple, dans le *Nouveau Petit Robert*, au mot *autochtone*, on ne trouve que les attestations suivantes: «peuple, race autochtone... (*Les autochtones*)», alors qu'en français québécois, on relève: *agglomération, communauté*, *groupe, milieu, peuple, population* et *société*, etc., autochtone.

Il en va de même des séries suivantes: activité, autorité, budget, cadre, contrat, déficit, dépenses, dette, empressement, endettement, finances, fonds, gouvernement, instance, institutions, juridiction, lien, ministère, ministre, niveau, parlement, parti, politique, pouvoir, pratique, prestation, régime, réglementation, réseau, restriction, système, transfert, etc., fédéral (aux, ales); autonomie, autorité, compétence, dépenses, gouvernement, législature, niveau, politicien, etc., provincial (aux, ales).

En outre, dans le *Nouveau Petit Robert*, *constitutionnel* est décrit de la façon suivante: «Soumis à une Constitution. Monarchie constitutionnelle. Conforme à la Constitution. Conseil constitutionnel. Loi constitutionnelle. Partisan de la Constitution. Le parti constitutionnel. Les constitutionnels. Clergé constitutionnel». L'emploi de ce mot dans les textes québécois est très éloigné de cette description française: *amendement*, *attribution*, *avenir*, *cadre*, *caractère*, *changement*, *(nouveau) contexte*, *débat*, *discussion*, *dossier*, *encadrement*, *exercice*, *formule*, *incidence*, *loi*, *monde*, *négociation*, *option*, *orientation*,

-

¹² GINGRAS, Y. et al., op.cit.

pacte, projet, question, règle, répartition, révision, statu quo, trame, travail, etc., constitutionnel (els, elles).

Il est encore étonnant de lire dans le *Nouveau Petit Robert* que le mot *nordique* «est relatif [...] appartient aux pays du nord de l'Europe (spécialement à la Scandinavie); qui en est originaire [...]»; or, dans les textes dépouillés, nous avons relevé les syntagmes suivants qui renvoient tous à la *nordicité américaine*!: *centre, développement, milieu, pays, région, société, territoire, etc., nordique*.

Quant aux mots suivants, le sens avec lequel ils sont employés dans les textes québécois est absent des dictionnaires français: *sous-ministre*, *chefferie*, *commission ministérielle*, *attaché politique*.

Enfin, n'est-il pas surprenant de constater qu'aucun dictionnaire, ni français ni québécois, n'enregistre le terme *société distincte*, dont le sens, pourtant si important, n'est évident pour personne: «Confédération, régime confédéral, superstructure, Canada des régions, souveraineté-association, peu importe le terme. L'essentiel, c'est de reconnaître le Québec comme *société distincte*, comme peuple, comme nation, de lui attribuer les pouvoirs en conséquence et de trouver une formule suffisamment souple pour garder en même temps le Canada intact, en profitant des richesses de chacune de ses régions et de la force de son entité géographique, économique, politique »¹³.

Et que dire de nos expressions?

Il ne faut pas minimiser nos expressions. Au Québec, on a aussi notre façon de dire les choses; notre expressivité et notre manière de nous exprimer diffèrent de celles des Français. Certaines expressions nous sont propres: liste d'épicerie, donner l'heure juste, une expression à la page, mener le bal, passer la rampe de la vérification, ramer à contre courant, avoir les yeux pleins d'eau, tomber dans l'oeil de quelqu'un, ne pas être la tête à Papineau, sortir quelqu'un sur la tête, avoir le bec sucré, ne pas dérougir, etc.

Enfin, entre plusieurs formes possibles d'expression, nous avons fait un choix, les Français en ont fait un autre. Nous ne donnons au tableau 7 que quelques exemples, mais nous en avons relevé plusieurs milliers. Ce sont, on l'a vu, des mots, des sens, des expressions, des tournures, des emplois particuliers et caractéristiques du français d'ici, du vocabulaire de la vie sociale, culturelle, politique, économique et professionnelle du Québec, qui ne sont pas consignés dans les dictionnaires français actuels. Ils sont

[début de la page 24 du texte original]

donc introuvables par l'usager d'un dictionnaire. Ces mots ne font pas partie de la langue populaire ni familière; ils appartiennent au contraire au niveau soutenu de la langue et sont pour la majeure partie acceptés par les organismes officiels responsables de la langue au Québec. En somme, le *français québécois standard* existe et peut être décrit.

_

¹³ MASSON, C. La Presse, éditorial, 12 janvier 1991.

Ce français québécois standard représente des usages essentiels au Québec dans la mesure où il décrit nos institutions, notre mode de vie, nos caractéristiques sociales, notre vision du monde. De fait, le français en Amérique s'est implanté et les gens d'ici ont adapté le français à leurs besoins; ils en ont fait un instrument efficace de communication et de conception. De telle sorte qu'on ne peut plus affirmer, comme vient de l'écrire Fernand Dumont, que «le français [est ici] une langue en exil » 14.

Une description complète du français québécois, et particulièrement de son niveau standard, inclut également celle du jugement que nous faisons sur notre langue et sur nos mots. Par exemple, *littérature* au sens de «dépliant, prospectus», qui fait partie de l'usage au Québec, est condamné parce que pour la plupart des lexicographes et langagiers du Québec, il est un anglicisme; cette condamnation effective par des spécialistes (éclairés!) fait partie de l'attribut du mot dont il faut tenir compte dans toute description, même si le mot en ce sens est maintenant consigné, sans étiquette de condamnation, par les nouveaux dictionnaires français (le *Nouveau Petit Robert* indique seulement «MODERNE»). Les Québécois et Québécoises veulent maintenant une description de leur langue qui corresponde à l'image qu'ils s'en font, c'est-à-dire d'une langue de qualité et qui les sécurise parce qu'elle leur donne enfin une norme à la fois «française» et «québécoise», c'est-à-dire celle d'un français québécois standard et de qualité.

On l'a dit, les Québécois et Québécoises ont rejeté le séparatisme linguistique et tout ce qui les isole de la communauté des francophones; néanmoins, ils veulent d'une langue qui exprime leurs univers culturel et institutionnel nord-américains; ils désirent que le français d'ici puisse exprimer leur vision du monde, vision différente de celle des Européens. Ils ont besoin d'un instrument international de communication ainsi que d'un instrument adapté à leurs besoins particuliers d'expression et de conception du monde qui les entoure. Mais cette langue n'existera que le jour où elle sera décrite et consignée dans l'ouvrage collectif par excellence: le dictionnaire.

Le dictionnaire: un facteur de cohésion et d'identité collective

Le dictionnaire est le seul ouvrage de référence auquel renvoient tous les membres d'un pays. Il n'existe pas d'autres ouvrages qu'utilisent tous les enfants et la plupart des adultes d'un pays; il est un outil constant et général pour tous. Grâce aux nombreuses citations d'auteurs, le dictionnaire est la somme facilement accessible à tous de leur histoire, de leur littérature nationale et de leurs textes importants de toutes sortes. Par les mots qu'il contient, le dictionnaire reflète le monde dans lequel vit une nation. Par ses références constantes à l'univers matériel et immatériel d'une communauté linguistique, il constitue le «ciment indispensable» qui façonne la pensée collective autour d'une manière commune d'être, de penser et de vivre. Il donne au contenu spirituel d'une nation une

_

¹⁴ *Ibid.*, p. 121-142.

expression, au moi collectif, une possibilité d'exister et de se reconnaître. L'identité collective entre les membres d'une nation n'est possible que s'il existe une langue commune renvoyant aux mêmes références.

C'est pourquoi il n'y a pas de pays qui n'ait son dictionnaire. Historiquement, le dictionnaire a été un instrument qui a forgé l'âme d'une nation. Ce fut le cas pour l'Italie, l'Espagne, la France... Plus récemment, il en a été de même pour les États-Unis (Noah Webster vit dès 1782 la nécessité d'écrire des ouvrages de référence américains distincts du modèle anglais; son dictionnaire est devenu aux États-Unis synonyme de «dictionnaire national»). Aujourd'hui, en Amérique, l'espagnol mexicain est lui aussi en voie d'obtenir son dictionnaire national (élaboré par L.F. Lara, de Mexico), et d'autres dictionnaires de l'espagnol et du portugais sud-américains sont en cours d'élaboration. Quant au français d'Amérique, il ne possède pas encore son dictionnaire complet.

Une description en cours de l'usage dominant et accepté

Notre travail à Sherbrooke porte en grande partie sur la description de ce français québécois standard. Nous avons constitué une banque de données textuelles qui comprend quelque 500 textes différents, plus de 5 millions de mots; nous avons un modèle de description prédictionnairique des mots attestés en français québécois; nous avons à l'heure actuelle plusieurs milliers de telles fiches. La description du français québécois est ainsi bien amorcée

[début de la page [25] du texte original]

à Sherbrooke. Son originalité: il ne s'agit pas d'adaptations de dictionnaires français (*Hachette, Robert*, etc.), comme ce fut le cas jusqu'à présent; l'établissement de la nomenclature ainsi que la description des articles partent de la langue telle qu'elle est employée au Québec dans les diverses situations de discours; cette description est appuyée sur une banque de données textuelles qui fournit les références à l'univers québécois. Ce travail prédictionnairique inclut enfin la description du français valorisé d'ici, le français québécois standard. Une nécessité.